
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

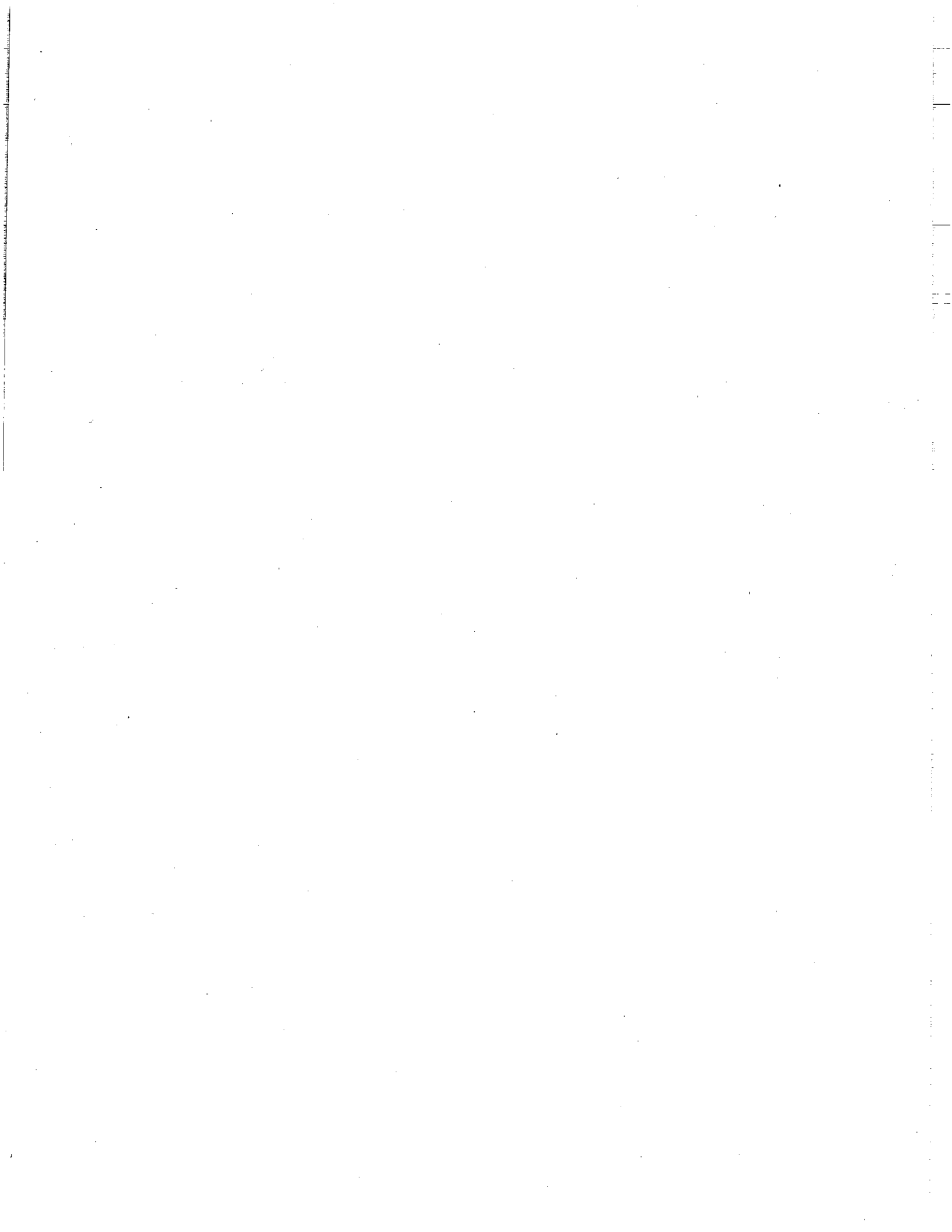
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de protection des berges du fleuve Saint-Laurent
entre les lots 1 315 062 et 1 315 094 du cadastre du Québec
par la Ville de Québec**

Dossier 3211-02-262

Le 13 février 2013

**Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs**

Québec 



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de protection des berges entre les lots 1 315 062 et 1 315 094 du cadastre du Québec par la Ville de Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-05-28	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2009-07-22	Délivrance de la directive
2010-12-15	Émission d'un décret d'urgence pour autoriser une section des travaux
2012-05-04	Réception de l'étude d'impact
2012-07-09	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-10-31	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires
2012-12-17	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-01-24	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires
2013-02-12	Réception d'un complément d'information au document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet se situe sur le territoire de la ville de Québec le long du boulevard Champlain entre les terrains de la Garde Côtière canadienne et le début des encaissements de bois près du bassin Brown dans le secteur Notre-Dame-de-la-Garde. Les berges le long du fleuve de ce secteur sont en érosion. Les acquis en rive, tels que la piste cyclable, le mobilier urbain, ainsi que le

boulevard Champlain sont menacés par cette érosion dont le taux de recul est évalué en moyenne entre 35 et 50 cm par année.

Le 15 décembre 2010, un décret d'urgence a été pris par le gouvernement en faveur de la Ville de Québec afin qu'elle puisse procéder à l'enrochement d'un tronçon d'environ 193 m possédant des signes d'érosion sévère. À la suite de cette intervention, un tronçon d'environ 414 m de berge présentant des signes d'érosion nécessiterait toujours une intervention.

Afin de freiner la progression de l'érosion de la berge, la Ville de Québec désire mettre en place un enrochement adapté aux forces érosives du secteur principalement occasionné par les vagues et de la glace. L'enrochement projeté aurait une pente de 1,5 H : 1 V et une pierre de carapace de diamètre variant entre 840 et 1200 mm disposée en deux épaisseurs. Une naturalisation de la rive sera aussi effectuée à l'aide d'espèces floristiques indigènes et endémiques au milieu.

Le coût total du projet est estimé à 600 000 dollars pour un tronçon d'environ 200 m pour un coût total d'environ 1 200 000 dollars. Les travaux seront réalisés par petits tronçons sur un horizon de 10 ans.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (secteur Faune);
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE QUÉBEC. *Protection des berges du fleuve Saint-Laurent entre les lots 1 315 062 et 1 315 094 du cadastre de la Ville de Québec – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal et annexes*, par DESSAU, mai 2012, 84 pages et 7 annexes;
- VILLE DE QUÉBEC. *Protection des berges du fleuve Saint-Laurent entre les lots 1 315 062 et 1 315 094 du cadastre de la Ville de Québec – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda*, par DESSAU, octobre 2012, 23 pages et 6 annexes;

- VILLE DE QUÉBEC. *Protection des berges du fleuve Saint-Laurent entre les lots 1 315 062 et 1 315 094 du cadastre de la Ville de Québec – Étude d’impact sur l’environnement – Addenda n° 2*, par DESSAU, janvier 2013, 7 pages et 3 annexes;
- Lettre de madame Chantal Émond, de la Ville de Québec, à madame Isabelle Nault, du ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 11 février 2013, concernant un complément d’information au document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l’étude d’impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de juillet 2009. De plus, l’initiateur a transmis le résumé de l’étude d’impact au MDDEFP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu’elle soit rendue publique et que soit entreprise l’étape d’information et de consultation publiques.



Isabelle Nault, Biologiste, M. Sc. Eau
Chargée de projet
Direction de l’évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

